

**Jordi TEJEL GORGAS**  
***La question kurde : passé et présent***  
 (L'Harmattan, 2014, 142 p., 12 €)



Vraisemblablement descendants des Mèdes de l'Antiquité, les Kurdes acquièrent une réelle visibilité pour les gouvernements anglais, français et des États-Unis dans les années 1920, à la charnière des dernières années de l'Empire ottoman, et de l'émergence d'une République turque issue d'un sursaut nationaliste défensif et largement imprégnée d'idéologie panturquiste.

Pour leur part, les historiographies médiévales arabe et persane mentionnent dès les IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles l'existence des principaux groupes kurdes qui se répartissent entre l'Iran (à l'est) et la Haute-Mésopotamie (à l'ouest), la Géorgie (au nord) et le Khouzistan (au sud-ouest de l'Iran). Au XII<sup>e</sup> siècle, l'empereur seldjoukide Sanjar crée une région appelée « Kurdistan ». L'ancienneté des peuplements kurdes et leurs spécificités sont donc reconnues dans l'histoire, et donc attestées depuis longtemps. Dans la plupart des cas, les Kurdes partagent ces territoires avec d'autres populations : Arabes, Turcs, Arméniens, Perses.

En 1920, le Traité de Sèvres organise le démantèlement de l'Empire ottoman (allié des empires alle-

mands et austro-hongrois vaincus de la Première Guerre mondiale). Ses articles 62, 63 et 64 prévoient la création d'un « *territoire autonome des Kurdes* » englobant le sud-est de l'Anatolie. Mais ce traité est remis en cause par la guerre victorieuse que mène Mustafa Kémal Atatürk contre les interventions étrangères qui aboutira à l'abolition du califat et l'établissement de la république en octobre 1923.

Le 29 octobre 1923, l'Assemblée nationale turque réunie à Ankara consacre la mort de l'Empire ottoman et proclame la République turque. Le Traité de Lausanne (24 juillet 1923) annule les dispositions du Traité de Sèvres concernant les Kurdes et les Arméniens. À partir de là, les Kurdes sont partagés principalement entre quatre États : Turquie, Irak, Iran, Syrie.

Mais, plus qu'un sentiment d'appartenance à une minorité nationale ou ethnique, « ils vont avoir celui d'appartenir à une "nation" à part entière qui a été privée d'un État à cause des intérêts géostratégiques des puissances européennes », relève dans son court mais très dense ouvrage, *La question Kurde passé et*

*présent*, Jordi Tejel Gorgas qui est enseignant-chercheur à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève.

Les Kurdes sont aujourd'hui entre 30 et 35 millions. Leur langue comporte trois dialectes majeurs : le *kurmançî* (dialecte du nord parlé par les deux tiers de la population, notamment en Turquie, Syrie et nord du Kurdistan irakien et iranien), le *soranî*, parlé au sud du Kurdistan irakien et iranien, et le *zaza* dialecte parlé également au Kurdistan turc.

Depuis la fin de l'empire ottoman et la construction des États nations du Proche-Orient, les Kurdes participent à la fois à leurs dynamiques et, souvent paradoxalement, aux constructions nationales et en même temps à un combat transnational qui est aussi un enjeu des affrontements internationaux dans la région. D'où les dissonances et contradictions entre partis kurdes des différents pays qui à tour de rôle ont joué « la carte kurde » dans leurs rivalités politiques.

Si le Parti démocratique kurde de M. Barzani a été l'ennemi, longtemps réfugié en URSS puis l'associé du Ba'ath irakien, avant de redevenir son ennemi, et l'interlocuteur privilégié des États-Unis et de la Turquie qui persécute ses Kurdes, les Kurdes de Syrie, plus liés pour des raisons historiques aux Kurdes de Turquie ont adopté pendant longtemps une attitude de non-opposition franche au régime ba'athiste de Damas qui, particulièrement jusqu'à la fin des années 1990, a soutenu les guérillas du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) en Turquie comme celles menées au Kurdistan irakien.

Depuis 2003, une nouvelle page a été ouverte par l'invasion de l'Irak par les États-Unis qui a provoqué la chute de Saddam Hussein, la destruction de l'État unitaire irakien, une situation de guerre civile larvée entre sunnites et chiites et l'autonomisation grandissante du Kurdistan irakien qui s'est largement appuyée sur la récupération de la rente pétrolière.

En Syrie, les répercussions des révoltes arabes de 2011, la répression de manifestations au départ pacifiques, les ingérences des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, mais aussi et surtout celles du Qatar, de l'Arabie Saoudite et de la Turquie avec leur soutien financier et matériel au djihadisme, ont entraîné une situation de guerre qui a vu les régions kurdes acquérir une véritable autonomie marquée tout à la fois par l'élection en janvier 2014 d'une « Assemblée législative du gouvernement démocratique autonome » de 61 membres, la création de trois « cantons » autonomes, et l'hégémonie du Parti de l'union démocratique (PYD) et de sa structure armée : les Unités de protection populaire (YPG).

Aujourd'hui, du fait de leur situation stratégique, ces cantons autonomes kurdes de Syrie, frontaliers de la Turquie, sont la cible conjuguée de l'organisation « États islamique » et du gouvernement islamo-conservateur d'Ankara qui voit dans cette affirmation kurde à sa frontière un danger pour l'État unitaire turc.

**PAUL EUZIÈRE**